

SERVICES ET CATEGORIES		TARIFS 2024
PORT REDEVANCES HORS AMARRAGES		
REDEVANCES HORS AMARRAGE		
TARIF REMPLACEMENT PERTE BADGE OU CLEF		
BADGE PERDU PORT SUD	COÛT TTC	
Tarif unitaire	15,00 €	
CLEF PERDUE PORT NORD OU PORT SUD	COÛT TTC	
Tarif unitaire	65,00 €	
LISTE D'ATTENTE EXTERNE		
INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE EXTERNE	5,00 €	
Cette redevance est à régler lors de l'inscription initiale sur l'une des huit listes d'attente annuelle et à chaque demande de renouvellement.		
REDEVANCES FORFAITAIRES - STATIONNEMENT VEHICULES AVEC REMORQUES A BATEAUX - PARKING PORT		
AUDENGEOIS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC	
Redevance applicable aux usagers ayant leur résidence principale ou leur résidence secondaire sur le territoire communal	40,00 €	
EXTERIEURS (du 1^{er} avril au 30 septembre)	COÛT TTC	
Redevance applicable aux autres usagers	160,00 €	
REDEVANCES ANUELLES CABANES PLAISANCIERS		
CABANE NON MUNICIPALE	COÛT TTC	
13m ² ≤ cabane < 18 m ²	122,87 €	
18m ² ≤ cabane < 23 m ²	170,26 €	
23m ² ≤ cabane < 28 m ²	213,27 €	
28m ² ≤ cabane < 33 m ²	264,38 €	
33m ² ≤ cabane < 38 m ²	286,39 €	
cabane ≥ 38 m ²	308,44 €	
REDEVANCES ANUELLES PORTIQUE CABANES ET TERRE-PLEINS PROFESSIONNELS (*)		
	COÛT HT	COÛT TTC
PORTIQUE DE CHARGE	66,46 €	79,75 €
CABANE OSTREICOLE		82,32 €
CABANE DEGUSTATION COUVERTES		6,67 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN A USAGE MIXTE (stockage et dégustation)		0,51 €
REDEVANCE TERRE-PLEIN POUR DEGUSTATION		3,20 €
(*) En raison de la crise sanitaire tarification exceptionnelle modificative pour l'année 2024 de 1€ forfaitaire par professionnel pour l'ensemble des prestations annuelles		

REDEVANCE ANNUELLE ACTIVITE DE RESTAURATION

		COÛT TTC
RESTAURANT "CHEZ GENEVIEVE"	tarif au m ²	9,61 €

REDEVANCES CABANES BLEUES AUX ARTISTES**GRANDE CABANE BLEUE AUX ARTISTES**

		COÛT TTC
FORFAIT JOURNALIER		24,00 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE		96,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES		gratuit

PETITE CABANE BLEUE AUX ARTISTES

		COÛT TTC
FORFAIT JOURNALIER		15,00 €
FORFAIT HEBDOMADAIRE		60,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES OU ARTISTIQUES AUDENGEOISES		gratuit

AUTRE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public pourra être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général